



Mardi 16 décembre 2014

Projet de budget 2015

Présentation lors de la séance plénière des 17, 18 et 19 décembre 2014

Contact presse :
Service de presse – 01.53.85.66.45 - servicepresse@iledefrance.fr

Un budget 2015 ambitieux et juste pour tous les Franciliens

S'attaquer très concrètement aux inégalités pour orienter notre modèle de croissance vers un développement plus juste et plus écologique : c'est en un mot l'ambition qu'incarne notre projet de budget pour 2015. Il est le reflet fidèle des engagements que notre majorité rassemblée a pris devant les Franciliens ; il est aussi à la hauteur des défis que devra relever l'Ile-de-France pour les années qui viennent. 2015 sera une année utile pour le quotidien de ses habitants, comme pour l'avenir de la Région capitale.

Dans un contexte où la reprise économique devrait être encore fragile, et où les cartes institutionnelles seront rebattues, **l'Exécutif a doté l'Ile-de-France d'un budget volontariste qui atteindra près de 5 milliards d'euros**. Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, la priorité est toujours donnée aux investissements, parce qu'ils attaquent les inégalités à la racine et créent par là même un environnement favorable à la croissance.

Parmi les inégalités qui fracturent l'Ile-de-France, **l'accès à l'éducation et à la formation** occupe une place centrale. En améliorant les conditions de vie et d'études, et en particulier celle des plus jeunes, nous voulons donner à chacun les moyens de peser sur son destin. Nous maintenons donc un budget ambitieux pour les lycées, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Contre les inégalités territoriales, nous renforcerons **l'accès aux mobilités**, premier budget de la Région Ile-de-France. Pour que les transports du quotidien soient accessibles à tous, le Pass Navigo unique, à 70 € par mois, sera mis en place à la rentrée 2015. Pour que les territoires soient mieux desservis, nous investirons dans la modernisation et l'extension du réseau de transports à un niveau inégalé, garanti par les 140 M€ de ressources nouvelles qui nous sont attribuées. Avec plus de 500 M€ de crédits de paiement, nous sommes à la hauteur des engagements que nous avons pris avec l'Etat dans le cadre du Nouveau Grand Paris, pour poursuivre la rénovation des RER, l'extension des lignes de métro et de tramway, et la mise en œuvre du plan bus.

Ces investissements permettent de lutter contre les fractures entre les territoires. Mais ils engagent aussi la Région capitale dans **la transition écologique et énergétique** de son modèle de développement. 2015 sera pour l'Ile-de-France une année verte : alors qu'elle accueille sur son territoire les négociations internationales pour lutter contre le changement climatique, la Région se doit d'être exemplaire. La rénovation thermique des lycées comme des logements fera l'objet d'un effort particulier. En plus de lutter contre la précarité énergétique, notre engagement de consacrer un milliard d'euros au logement sera tenu. Et parce que les facteurs environnementaux pèsent aussi sur la santé de chacun, nous tiendront notre engagement de consacrer **un milliard d'euros à la santé** depuis 2010.

En luttant contre les inégalités, nous entendons favoriser **l'accès à l'emploi**, mais créer aussi des conditions solides pour une croissance plus durable. Nos dispositifs d'accompagnement à l'emploi seront donc confortés, en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et ceux qui sont en apprentissage. Nous continuerons **d'aider directement les entreprises à fort potentiel comme celles qui connaissent des difficultés**, et maintiendrons notre **soutien à l'innovation**, si nécessaire pour une Région capitale en concurrence directe avec de grandes métropoles mondiales.

Notre budget 2015 n'est pas un budget de rigueur. Si l'Île-de-France est aujourd'hui en mesure de mener ces combats, c'est parce que **la gestion de notre institution est maîtrisée**, et que sa **gouvernance est forte**. Sa signature est reconnue pour sa qualité sur les marchés ; ses dépenses de fonctionnement sont contenues, grâce à une politique de **modernisation de l'action publique efficace, transparente et juste**. Telles sont les conditions pour améliorer le quotidien de nos concitoyens et préparer leur avenir. En 2015, l'Île-de-France sera plus forte.

Des choix justes pour l'avenir de l'Ile-de-France

Focus sur 10 mesures concrètes pour tous les Franciliens

➤ *Des conditions optimales pour la jeunesse*

- **4,96 M€** pour l'amélioration des conditions de vie et d'études et favoriser la réussite du plus grand nombre. La Région soutient les actions de lutte contre le décrochage universitaire, permet la mobilité internationale des étudiants sur critères sociaux, facteur d'insertion professionnelle, et aide des étudiants à financer leurs études via des emplois dans les bibliothèques universitaires ;
- **17,360 M€** pour la réforme du service public de la restauration scolaire au quotient familial dans les lycées. A la rentrée 2015, le dispositif poursuit son déploiement dans les lycées de Seine-et-Marne et du Val de Marne, après une première étape réussie dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise ;
- **177,6 M€** pour la construction (2 nouveaux lycées et 3 nouveaux internats en 2015) et la rénovation/reconstruction/extension (3 rénovations globales, 4 opérations ciblées, 1 opération internat) de lycées et d'internats.

➤ *Des dispositifs engagés pour une égalité sociale et territoriale*

- Mise en œuvre du **Pass Navigo** à tarif unique à la rentrée 2015 financé cette année par le STIF dans le cadre du pacte pour le développement économique conclu avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France ;
- **5,2 M€** pour la création de centres médicaux, afin de renforcer l'offre de soins de proximité et lutter ainsi contre les déserts médicaux. La Région est résolument investie sur les questions de santé au plus près des Franciliens : **1,122 Mds€** ont ainsi été mobilisés sur la mandature ;
- **1,169 Mds€** investis dans le logement sur ce mandat, ce qui répond aux engagements pris devant les Franciliens.

➤ *Des engagements vers la transition écologique et énergétique*

- **1,803 Mds€ consacrés aux transports en 2015 dont 1,002 Mds€ d'investissement**, engagement inégalé pour l'amélioration des transports du quotidien : avec 501,5 M€ de crédits de paiement, la Région est au rendez-vous des engagements pris dans le cadre du protocole d'accord sur le Nouveau Grand Paris avec le Premier ministre en 2013 ;
- **67,07 M€** pour la rénovation thermique des logements (parcs privé et social) et des lycées afin d'une part de lutter contre la précarité énergétique et d'autre part de limiter la consommation d'énergie.

➤ *Des actions clés pour l'emploi et la relance économique*

- **7,5 M€** consacrés aux « Passerelles », dispositif qui permet, d'une part, d'accompagner 18 000 jeunes parmi les plus éloignés de l'emploi vers la signature d'un contrat d'apprentissage et, d'autre part, de proposer une solution transitoire aux jeunes subissant une rupture de contrat en cours de formation ;
- **38 M€** pour soutenir le développement des entreprises et la compétitivité de l'Ile-de-France : 26 M€ pour le dispositif Pm'up (en hausse de 30%) qui permet le soutien à la création d'emplois via un accompagnement des PME/PMI pouvant atteindre une subvention de 250 000€ sur 3 ans. En 2015, 540 entreprises seront ainsi soutenues ; Et 13,2 M€ sur le dispositif Rebonds qui vise l'anticipation et l'accompagnement des entreprises en difficulté.

De nombreuses informations et jeux de données sur → data.iledefrance.fr

Une trajectoire financière solide

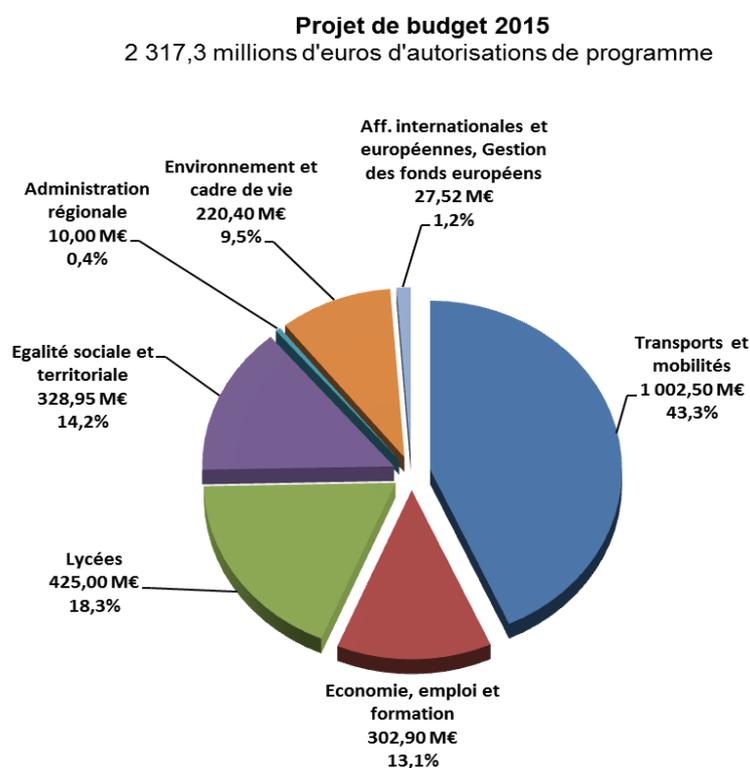
Le budget 2015 est un budget volontaire et responsable qui s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Région Ile-de-France depuis 2010. Il donne la priorité à l'investissement, maintient une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et préserve la solidité financière régionale.

Au total, le budget 2015 s'élèvera à **4 926,3 Mds€**, emprunt compris, soit un niveau total de dépenses effectives au-delà de celui de 2014 (+3,1 %), comprenant pour la première année, la gestion par la Région des fonds européens transférés par l'Etat.

→ Une priorité donnée aux investissements structurants

2,317 Mds€ en autorisations de programme seront inscrits au budget 2015 pour les nouveaux investissements. La Région reconduit ainsi son effort en faveur d'un haut niveau d'investissement prioritairement sur le secteur des **transports** où il atteint un niveau inégalé en 2015, **l'enseignement secondaire** à travers la poursuite de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012-2022 de construction, rénovation des lycées et **la transition écologique et sociale** (investissements conséquents dans les secteurs de l'environnement et du logement notamment).

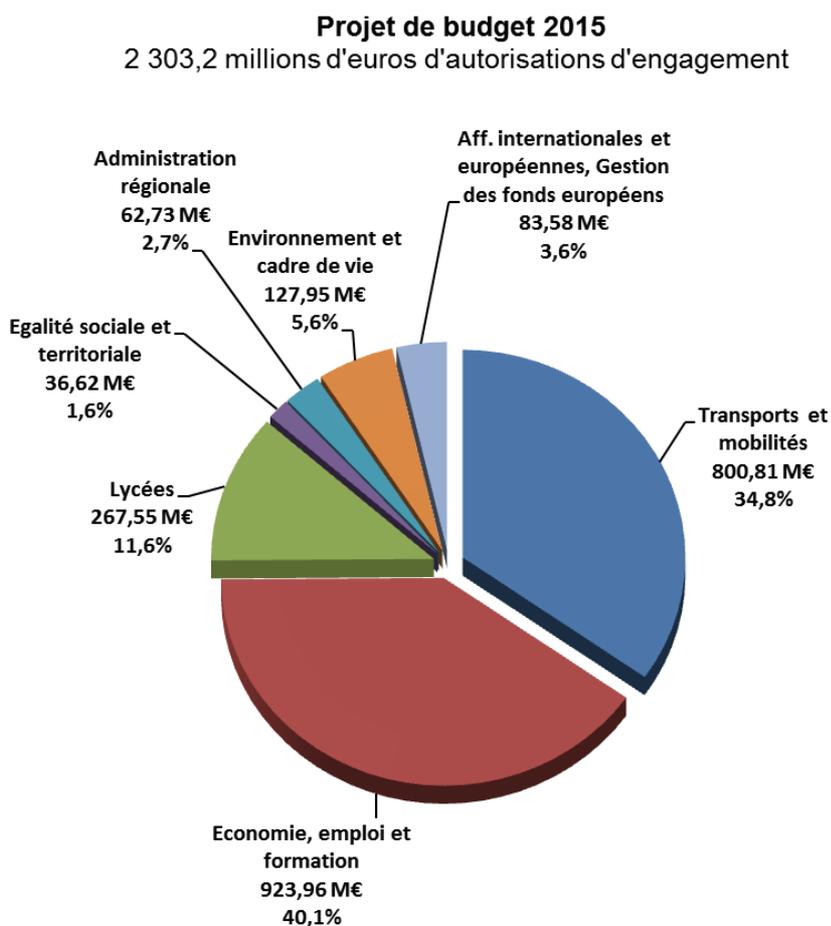
L'investissement public est un moteur de croissance : le budget 2015 s'inscrit ainsi au service du quotidien des Franciliens et participe à la création d'emplois directs et indirects. Il prépare l'avenir en orientant ses actions vers un nouveau modèle de développement économique, écologique et social.



→ Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2,303 Mds€ en autorisations d'engagement, en hausse de +2,2 % par rapport à 2014, compte tenu de la gestion des fonds européens. **A périmètre constant (hors fonds européens), elles s'établissent à 2,225 Mds€, en baisse de 1,25 % par rapport à 2014.** La Région fait en effet le choix d'une gestion maîtrisée à travers la baisse des charges institutionnelles (notamment de communication). Les organismes associés à l'action publique régionale participent très directement à cet effort de gestion avec des subventions de fonctionnement versées en baisse de près de 6 %, en lien avec les chantiers de mutualisation initiés depuis deux ans.

Au total, le projet de budget 2015 confirme le respect des priorités et une maîtrise des dépenses :
- 2,32 Mds€ en autorisations de programme
- 2,3 Mds€ en autorisations d'engagement



→ Des équilibres financiers préservés et une gestion financière prudente

Alors que les besoins demeurent croissants, les recettes prévisionnelles de la Région restent très contraintes et imposent une gestion prudente inscrite dans la durée.

Pour 2015, les recettes devraient atteindre un total de **4,093 Mds€**, en hausse de 2 % du fait de l'intégration de **37 M€ au titre de la gestion déléguée des fonds européens et des 140 M€ de recettes nouvelles d'investissement dédiées au financement du Nouveau Grand Paris**, comme prévu au protocole Etat/Région de juillet 2013 et qui seront définitivement adoptées avec le projet de lois de finances 2015.

Hors ces recettes nouvelles, la croissance estimée de la fiscalité directe (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE) et la diminution de la péréquation CVAE à verser en 2015 (11 M€ contre 75 M€ en 2014) ne compensent pas la stagnation ou les baisses prévues des autres recettes, notamment sur la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (-76 M€).

Cette évolution limitée des recettes régionales est structurelle avec la baisse annoncée des dotations de l'Etat, la faible progression des recettes régionales majoritairement dépendantes de la conjoncture économique nationale (CVAE), soumise au dispositif de péréquation et la baisse structurelle de la consommation de carburants (TICPE). La réforme territoriale devrait être l'occasion de repenser les ressources des Régions afin qu'elles soient plus dynamiques et en cohérence avec l'évolution de leurs compétences. La Région y sera très attentive.

Au total, le niveau de ressources pour la Région, hors emprunt, s'établit à hauteur de 4,093 Mds€ en 2015 (4,01 Mds€ en 2014).

En 2015, en l'état des recettes prévues et du maintien d'un haut niveau d'investissement nécessaire au soutien à l'économie régionale comme à l'emploi, **l'emprunt d'équilibre s'établira à environ 833 M€**. Ce montant d'emprunt prévu préserve les grands équilibres et la qualité des ratios financiers de l'institution.

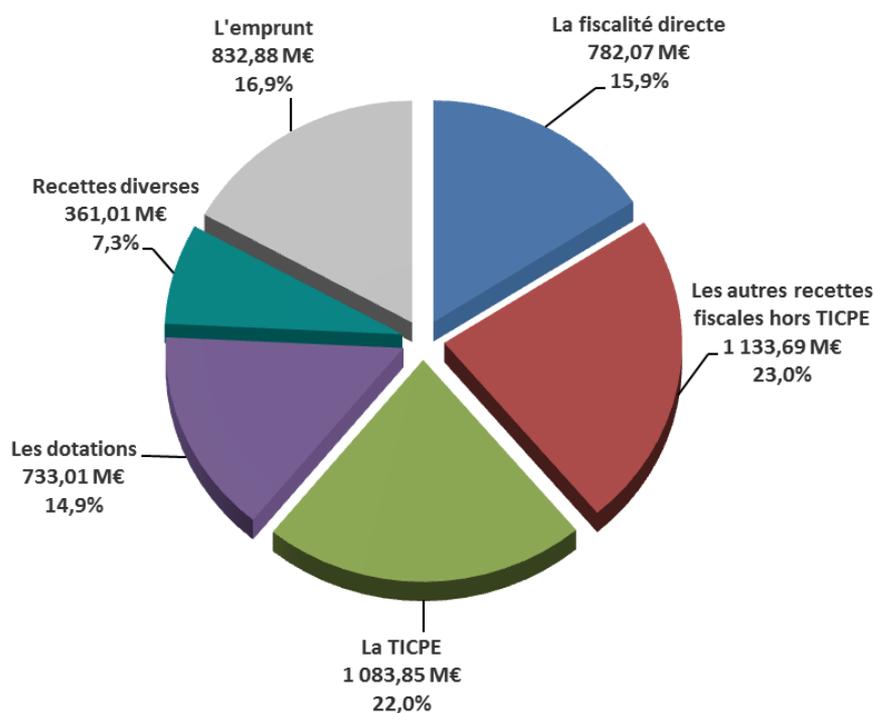
La trajectoire financière régionale a été qualifiée dans le rapport de la Chambre régionale des comptes de « situation financière bien maîtrisée... » avec un « [...] niveau d'endettement (qui) reste raisonnable, notamment en comparaison avec les autres régions ».

Les agences de notation ont cette année encore confirmé la bonne gestion de la Région et maintenu la plus haute note possible pour une collectivité, qualifiant de « très fortes » la gouvernance et la gestion financières de la Région comme l'indique à nouveau le communiqué de presse de l'agence Standard & Poor's publié le 5 décembre 2014.

La signature de la Région Ile-de-France est en effet recherchée grâce à une gestion financière de qualité qui nous permet de bénéficier de taux encore très avantageux. En 2015, comme en 2012 (350 M€) et 2014 (600 M€), la Région travaillera à la réalisation d'une émission obligataire verte et socialement responsable. Les fonds levés ont pour objectif de financer des investissements exemplaires d'un point de vue environnemental et social. Cette émission assure aux investisseurs transparence et traçabilité des fonds. Elle souligne la volonté de la Région Ile-de-France de promouvoir cette démarche en favorisant le développement d'une finance responsable.

Les Recettes

4 926,5 millions d'euros



A savoir :

Toutes les subventions octroyées par la Région, dont celles aux associations et aux fondations en 2013, sont accessibles sur notre plateforme Opendata.

<http://data.iledefrance.fr/explore/dataset/subventions-versees-en-2013-aux-associations-ou-aux-fondations/?tab=table>

Les internautes peuvent ainsi connaître le montant de ces aides, le nom des associations et leur implantation géographique...

Les grandes orientations de l'année 2015

→ La réforme territoriale

L'année 2015 s'inscrit dans un environnement institutionnel en pleine évolution, puisque dans la continuité de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier dernier, le Parlement travaille à l'heure actuelle sur le projet de loi pour une Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a vocation à renforcer les compétences régionales, notamment en matière de développement économique. **En conséquence, la fiscalité des Régions serait aussi repensée pour aller vers des recettes plus dynamiques, en adéquation avec les futures compétences exercées.** C'est donc avec une faible visibilité sur les conclusions de ces travaux que la Région a préparé son budget primitif 2015.

Pour autant, en 2015, les évolutions majeures engagées par le gouvernement produiront leurs effets : le périmètre de l'action régionale est élargi, à travers d'une part le transfert de la gestion des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) de l'Etat vers les Régions ; d'autre part les nouvelles compétences transférées aux Régions en matière de formation professionnelle, sanitaire et sociale par la loi « Sapin » de mars dernier.

→ Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020

L'Etat et la Région négocient actuellement le futur contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2015-2020. En cohérence avec les orientations budgétaires de la Région Ile-de-France, les engagements financiers qui seront arrêtés dans ce cadre ont vocation à répondre au développement de la Région Ile-de-France et aux défis de la Région capitale, tant en matière de compétitivité que de développement territorial. L'investissement public constitue un choix d'avenir : le CPER est, en Ile-de-France, un moteur de création d'emplois et de croissance nationale et un levier pour réduire les inégalités territoriales.

Le futur CPER sera concentré autour des thématiques suivantes : mobilités, enseignement supérieur et recherche, transition écologique et énergétique, développement économique et action territoriale.

Le CPER répondra à deux enjeux prioritaires pour la Région :

- en matière de transports : le CPER doit garantir les engagements du Nouveau Grand Paris et ainsi la poursuite de l'amélioration des transports du quotidien ;
- en matière d'enseignement supérieur et recherche : avec ses 600 000 étudiants et ses 16 universités, l'Ile-de-France est la première région étudiante d'Europe. Or, les étudiants franciliens connaissent des conditions de vie et d'études difficiles, les campus sont éclatés et les locaux de recherche universitaire souvent vétustes. Le CPER doit donc permettre d'amorcer sans tarder un véritable effort de rattrapage au service de la jeunesse.

→ La gestion des fonds européens (programmation 2014-2020)

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, l'Etat a transféré aux Régions la gestion d'une large part des fonds structurels européens. Il s'agit d'une nouvelle étape de la

décentralisation qui confère aux Régions de nouvelles compétences et des moyens renforcés pour le soutien à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi sur leurs territoires.

2015 est la première année de gestion des fonds par la Région Ile-de-France.

A cet effet, la Région disposera de trois instruments financiers :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour contribuer au développement durable et à l'ajustement structurel des économies régionales ;

- le Fonds social européen (FSE) pour favoriser des niveaux d'emplois élevés et de qualité, améliorer l'accès au marché du travail, contribuer à l'adaptation des travailleurs, encourager un niveau élevé d'éducation et de formation pour tous, faciliter le passage des jeunes du système éducatif au monde du travail, lutter contre la pauvreté, améliorer l'inclusion sociale ;

- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour concourir au développement d'un secteur agricole plus équilibré aux niveaux territorial et environnemental, plus respectueux du climat, plus compétitif et plus innovant, en complément des autres instruments de la politique agricole commune et de la politique de cohésion.

Pour 2014-2020, la Région dispose d'une enveloppe de 540 M€. Les actions qui seront menées par la Région Ile-de-France au titre de la gestion des fonds européens s'inscriront en cohérence avec les politiques publiques qu'elle mène, que ce soit en matière de développement économique, de formation professionnelle, de développement du territoire ou encore du soutien à la transition écologique et énergétique. La Région entend agir ainsi au plus près des territoires, notamment à travers le volet urbain (dit investissements territoriaux intégrés (ITI)) qui concernera une dizaine de territoires prioritaires, et dont la dotation représente 20 % des enveloppes totales de la programmation 2014-2020, soit 97,6 M€. Les fonds structurels ont ainsi vocation à faire levier pour réduire les inégalités socio-économiques et territoriales que connaît l'Ile-de-France.

Un pacte pour le développement économique en Ile-de-France

Dans l'esprit du pacte de responsabilité et de solidarité, la Région Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France se sont engagées dans un pacte pour le développement économique en Ile-de-France, au moyen d'un accord global de partenariat pour la période 2015-2018.

Ce pacte entre la Région et les représentants des entreprises porte sur plusieurs points :

- **Soutien des entreprises** (20 M€ d'aides aux entreprises, notamment dans le cadre de la gestion des fonds européens qu'assure aujourd'hui la Région) ;
- **Renforcement de l'apprentissage** (réponse aux besoins de formation des jeunes, poursuite du soutien régional aux CFA par la Chambre avec un engagement fort de 500 M€ sur 4 ans) ;
- Renforcement de l'attractivité de la région capitale grâce au **développement et à l'amélioration des infrastructures de transports**, notamment du réseau du Nouveau Grand Paris ;
- **Mise en œuvre de la tarification unique du Pass Navigo** dans les transports en commun franciliens, pour un prix de 70 € sur l'ensemble du territoire francilien.

Pass unique : une mesure d'égalité et de pouvoir d'achat pour tous les Franciliens

La mise en place du Pass Navigo à tarif unique ne pouvait se faire aux dépens des investissements (nouvelles lignes et nouveaux trains). C'est pourquoi ce dispositif a été proposé suite à la concrétisation de l'engagement de l'Etat de doter la Région de **140 M€** de recettes supplémentaires par an pour améliorer le réseau existant ainsi que la confirmation d'**1,4 Mds€ de l'Etat** destinés au financement du Nouveau Grand Paris.

- Le Pass Navigo à tarif unique représente un gain de pouvoir d'achat pour les Franciliens, en particulier pour ceux qui vivent loin du centre de l'agglomération : un pass Navigo à 70 € par mois fera économiser jusqu'à 500 € par an pour ceux qui sont jusque-là détenteurs d'un forfait zone 1-5.
- Mesure de justice sociale, le pass unique est aussi une mesure de soutien à l'économie francilienne : les entreprises, qui remboursent majoritairement 50 % des frais de transport de leurs salariés profiteront elles aussi d'une baisse de plus de la moitié du prix.

C'est dans le cadre de cet accord gagnant/gagnant que s'inscrit la contribution des entreprises franciliennes (uniquement les entreprises de plus de 10 salariés situées dans les zones les mieux desservies par les transports) dont la participation au financement du réseau de transports augmentera de 0,13 point en moyenne (Versement Transport).

Cet engagement supplémentaire sera compensé par des baisses de charges sur la construction et la rénovation de bureaux.

Le 5 décembre 2014, les députés ont voté l'augmentation de la contribution des entreprises confirmant ainsi la mise en place à la rentrée 2015 du Pass Navigo au tarif unique de 70 euros dans les transports franciliens, mettant ainsi fin aux différentes zones tarifaires.

Les transports

Les chiffres clés :

⇒ **Budget global : 1,803 Mds€ pour les transports (plus d'un tiers du budget de la Région)**

- **Investissement : 1,002 Mds€, soit 43 % du total des investissements régionaux**
- **Fonctionnement : 801 M€, dont 639 M€ de contribution au budget du STIF**

✓ *Repères :*

- **8,3 millions de voyageurs** empruntent le réseau de transport francilien par jour - contre 6,6 millions de voyageurs il y a 10 ans - soit une **hausse de 25 % en 10 ans seulement**.
- Une **quarantaine de chantiers** sont aujourd'hui en travaux ou sur le point de l'être.
- En 2015, avec le lancement des travaux de la ligne 11, ce sera la première fois en Ile-de-France que **quatre lignes de métro seront en travaux simultanément** (lignes 4, 11, 12 et 14).

Dans une période de forte contrainte budgétaire, la Région a fait le choix de se concentrer sur ses compétences prioritaires, en particulier sur le secteur des Transports, où il atteint **un niveau inégalé**.

L'année 2015 sera l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la **modernisation du réseau francilien** et ce grâce à un ensemble de financements désormais sécurisés :

- Un prochain CPER, où l'Etat s'engagera à hauteur de **1,4 Mds€** en faveur des transports collectifs sur la période 2015-2020 ;
- L'affectation de **140 M€** de nouvelles recettes supplémentaires de la part de l'Etat, inscrites au projet de loi de finances 2015 ;
- La contribution exceptionnelle de la **Société du Grand Paris (SGP) à hauteur de 2 Mds€** comme prévu en juillet 2013 dans le cadre du Nouveau Grand Paris (NGP) afin de boucler les financements de grands projets tels que le prolongement d'Eole à l'ouest ou celui de la ligne 11.

Après une augmentation de 15,9 % des moyens consacrés aux transports en 2014, le budget 2015 s'inscrit dans cette nouvelle donne. Dans ce secteur, l'investissement atteindra donc un niveau inégalé d'**un milliard d'euros** en autorisation de programme, soit près de **43 % du total des investissements régionaux**.

La Région sera ainsi en mesure d'honorer en 2015 son engagement de **consacrer 500 M€** par an aux chantiers du Nouveau Grand Paris.

Le budget Transports 2015 poursuit toute une série d'objectifs ambitieux et solidaires :

- Continuer à investir massivement pour la modernisation du réseau ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre avec du nouveau matériel roulant ;
- Accompagner la conversion écologique dans les transports ;
- Garantir une tarification plus juste et solidaire.

→ Les grands chantiers dans les transports en commun

• RER et Tangentielles

Quelque **294 M€** sont inscrits sur l'action « liaisons ferroviaires »

- Conformément à l'ambition partagée par l'Etat et la Région d'accélérer les opérations du Plan de mobilisation pour les transports, la Société du Grand Paris (SGP) a récemment débloqué une enveloppe exceptionnelle qui servira notamment dès 2015 à contribuer aux schémas directeurs des RER A, B, C et D et au prolongement d'Eole à l'Ouest.
- Des crédits seront parallèlement consacrés aux projets des Tangentielles Nord et Ouest, aux premiers travaux du tram-train Massy-Evry et à des études concernant le prolongement du tram-train de Massy à Versailles.

• Tramways

Après les inaugurations réussies en décembre 2014 des tramways T6 et T8, la Région déblocuera en 2015 quelque **245 M€** afin de continuer à financer ce mode de transport plébiscité par ses usagers :

- Prolongement du T1 à l'Est ;
- Prolongement du T3 à la Porte d'Asnières ;
- Débranchement du T4 à Clichy-Montfermeil ;
- Prolongement du T7 à Juvisy.

• Métros

Jamais le métro n'a été aussi cadencé et régulier comme le soulignent les derniers bulletins de qualité de service publiés par le STIF. Parallèlement, les récents prolongements de lignes ont été des succès probants, tant pour le développement des quartiers concernés que pour les usagers. Aussi, la Région a décidé de poursuivre en 2015 ses efforts pour ce mode de transport en mobilisant **125 M€** pour les projets suivants :

- Poursuite des travaux engagés dans le cadre du prolongement de la ligne 4 à Bagneux ;
- Poursuite des travaux engagés dans le cadre du prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen ;
- Prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois Perrier.

• Les grands pôles multimodaux

Différentes opérations sont destinées à accélérer le développement de grands pôles en cours de réaménagement (Noisy-le-Grand, Pompadour, Massy, Choisy-le-Roi) ou qui nécessitent des travaux supplémentaires (Juvisy et Chessy). La Région consacrera à ces projets une enveloppe de **71 millions d'euros**.

• Bus en site propre

La mise en site propre participe à un meilleur maillage du réseau de transports, renforce la desserte locale et favorise le partage modal de la voirie. Cette politique est l'une des actions phares du Plan de déplacements urbains de l'Île-de-France (PDUIF). En 2015, une enveloppe de **67 M€** y sera consacrée, notamment sur les projets suivants :

- **Yvelines** : Poursuite des études du TCSP sur la RD190 et du TZen du Mantois, du TCSP Trappes la Verrière – Doublement Pont Guy Schuller ;
- **Essonne** : Poursuite des études et démarrage des travaux de la ligne 402 (TZen 4) et du TCSP Evry-Sénart (TZen 1) ;
- **Seine-Saint-Denis** : Poursuite et achèvement des travaux de la RD28 et démarrage des travaux du TCSP Paris – Pavillons-sous-Bois (TZen 3) ;
- **Val-de-Marne** : poursuite des études et des travaux en faveur du TCSP Vallée-de-Seine, notamment sur la RD19 (TZen 5) ; poursuite et démarrage des travaux de la liaison Altival ;
- Réalisation de voies dédiées sur **autoroutes** (A10, A12, RN 118 ainsi que plusieurs sections de la Francilienne) ;
- Poursuite des travaux du **BHNS de Gonesse**. D'ici 2016, cette ligne reliera le RER D et le RER B.

→ Renforcement d'une tarification plus juste, solidaire et écologique

- **Le Pass Unique**

Porté par l'ensemble des groupes de la majorité régionale, le dézouage a fait l'objet d'étapes successives **depuis 2010**, avec notamment la suppression des zones les plus éloignées, le dézouage le week-end et les petites vacances et la convergence tarifaire entre petite et grande couronne. La mise en place du Pass unique sera effective à **la rentrée 2015** : une vraie mesure de pouvoir d'achat, de justice sociale et d'égalité entre les territoires (voir page 12).

- **Carte Imagine R**

Consciente du succès de ce titre de transport, la Région renouvelle en 2015 ce dispositif à destination de la jeunesse francilienne en le finançant à hauteur de **56,8 M€**

- **Tarification sociale**

Toujours aux côtés des plus fragiles et soucieuse d'offrir au plus grand nombre une mobilité adaptée à leurs moyens, la Région Ile-de-France a décidé d'afficher sa détermination à maintenir son très haut niveau de solidarité en renouvelant son engagement pour la Tarification Solidarité Transport (TST) en 2015. Ainsi, environ 660 000 personnes bénéficient chaque mois de la gratuité de leur titre de transport ou d'une réduction sur le prix de ce dernier. Pour l'année qui vient, la Région consacrera **83,9 M€** à cette politique de solidarité.

- **Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées**

La Région, fidèle à son principe de solidarité à l'égard des personnes handicapées, contribuera en 2015 à hauteur de **14 M€** au financement du réseau PAM.

→ Politique de soutien aux modes actifs, aux véhicules propres et à l'intermodalité

- **Circulations douces**

La Région consacrera en 2015 une enveloppe de **24,5 M€** aux circulations douces. Les objectifs de cette politique sont d'améliorer les déplacements des vélos au quotidien en créant notamment des itinéraires de rabattement vers les grands équipements tels que les

gares, les lycées, les CFA ou encore les bases de loisirs régionales, de réaliser un réseau de vélo de loisirs adossé aux itinéraires des véloroutes et de développer les services liés à l'usage des vélos. Voici quelques exemples des projets qui seront soutenus :

- Les Boucles du Vexin dans le Val d'Oise ;
- Le Chemin des Parcs en Seine-Saint-Denis ;
- Amélioration de la traversée de la Seine entre l'Essonne et le Val-de-Marne via la passerelle entre Ablon-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine ;
- Construction d'un ouvrage de franchissement de la Seine totalement dédié aux circulations douces dans le cadre de l'EuroVelo 3 dans le Val-de-Marne ;
- Aménagement d'une voie verte le long du canal du Loing en Seine-et-Marne dans le cadre de l'EuroVelo 3 ;
- Création d'une voie verte sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Limours dans le cadre de la Véloscénie (Paris et le Mont-Saint-Michel) ;
- Aménagements cyclables nécessaires à la continuité de la Véloscénie dans les Yvelines.

• Développement du transport multimodal

La Région souhaite poursuivre son engagement pour le développement du transport multimodal en Ile-de-France en mobilisant une enveloppe de **24,2 M€**, notamment sur les projets de réhabilitation du réseau de ports urbains :

- Investissements supplémentaires sur l'aménagement de l'hôtel logistique au port d'Austerlitz ;
- Poursuite du soutien au projet Port Seine Métropole (en fonction des négociations du futur CPER).

• Nouveaux véhicules urbains

Le plan de déploiement de 2015 vise la création d'environ **600 à 700 nouvelles bornes de recharges** pour les véhicules électriques. L'implantation de trois stations de compression Gaz naturel pour véhicules (GNV) et biogaz est également à l'étude.

→ Amélioration de l'accessibilité des transports

- On estime aujourd'hui qu'environ **1,7 million de Franciliens** éprouvent quotidiennement des difficultés à se déplacer à cause de leur âge, de leur handicap ou de leur condition physique. La situation de « handicap » peut être temporaire ou liée à une situation particulière : personnes avec jeunes enfants, poussettes, valise, colis, etc. Certaines difficultés peuvent être également d'origine médicale ou sociale et propres à l'état de la personne : femmes enceintes, personnes obèses, analphabètes, étrangers résidents, accidentés temporaires (jambes cassées, entorses...).
- Soucieuse de l'amélioration des conditions de vie de toutes ces personnes, la Région a signé en 2011 une convention-cadre pour financer le **Schéma directeur d'accessibilité (SDA)**, qui a pour objectif de rendre accessibles 143 gares du réseau francilien. En 2015, la Région consacrera **20 M€** à cette politique.

L'enseignement secondaire

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 692,55 M€ (hors rémunération des agents des lycées)

- Investissement : 425 M€
- Fonctionnement : 267,55 M€

✓ Repères :

- 472 lycées publics (soit 6,5 millions de m²)
- 450 000 lycéens
- 2,4 Mds€ consacrés à la construction et à la rénovation des lycées dans le cadre du PPI 2012-2022 (rénovation thermique comprise)
- 6 micro-lycées et 4 structures de rattachement accueillent 575 lycéens
- 28 M€ consacrés aux dispositifs d'aide

→ L'éducation, une priorité du budget régional

La Région poursuivra en 2015 son engagement en faveur de la construction, la rénovation, l'entretien et l'équipement des lycées. Son budget d'investissement sera doté à hauteur de 425 M€ en autorisations de programme. Le budget permettra d'engager plusieurs opérations d'envergure inscrites au plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2012-2022 visant à répondre aux besoins démographiques, à développer une plus grande mixité et polyvalence des établissements et à répondre aux impératifs patrimoniaux.

L'année 2015 permettra de lancer une vingtaine de chantiers et de poursuivre ceux déjà en cours, y compris les internats conventionnés avec l'Etat dans le cadre de l'ANRU, mais aussi de poursuivre un plan de rénovations thermiques des lycées, dans le prolongement de l'adoption du plan climat régional. L'équipement des lycées sera prioritairement développé (en fonction du PPI), il viendra soutenir la relance du déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) ; informatisation des établissements, leur raccordement au très haut débit et le développement du numérique éducatif.

→ Les internats de la réussite

La Région Ile-de-France mène depuis 2006 une politique volontariste de création de places nouvelles en internats. Pour beaucoup d'élèves et de familles confrontés à des difficultés d'hébergement, des difficultés sociales ou de transports, les internats peuvent constituer une réponse.

Il s'agit de faciliter l'accès à des filières professionnelles rares et d'offrir des places de proximité en particulier dans les villes et quartiers populaires. A titre d'exemple, l'internat du lycée Galilée, dont les travaux seront lancés en mars 2015 aura vocation à accueillir plusieurs types de publics : des jeunes confrontés à des difficultés et habitant à Gennevilliers ou dans les environs mais également des jeunes qui souhaitent étudier des filières rares éloignées de leur domicile.

Les crédits inscrits au budget 2015 permettront de financer en particulier les places en cours de construction au sein de 3 internats (Porcheville, Cerny et au lycée international de Noisy), et celles des 6 internats dont les chantiers démarreront en 2015 (Henri IV à Paris, Dammartin en Goelle, Serris, Genevillers, Aulnay sous-bois et Saint Denis) :

- Dès 2015, 200 places ouvriront dans 2 établissements : 100 places au lycée professionnel Guillaume Tirel de Paris (75) et 100 places au lycée technologique Lavoisier de Porcheville (78) ;

- A la rentrée 2016, 603 places ouvriront dans 6 établissements : lycée international de Noisy-le-Grand (93), lycée Galilée de Gennevilliers (92), lycée Alexandre-Denis de Cerny (91), lycée Pauline Roland de Chevilly-Larue (94), lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois (93), lycée Henri IV à Paris (75) ;
- A la rentrée 2017, 200 places seront ouvertes : lycées de Dammartin et de Serris.

→ La réussite de tous les élèves

En hausse de 7,3 %, soit 267,55 M€, le budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire est là pour consolider le projet éducatif régional centré sur la réussite de tous les élèves. Il vise à accompagner un plus grand nombre d'établissements et de jeunes tout en accentuant le soutien en direction des lycées accueillant les lycéens les plus en difficulté.

Dans un contexte économique difficile pour les familles, le budget consacré aux dispositifs d'aides sociales connaît une forte augmentation pour financer notamment le déploiement du quotient familial pour la restauration scolaire des lycées de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne dès septembre 2015. La rentrée 2014, a vu sa mise en œuvre dans les lycées de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

A noter : les aides régionales à l'équipement des lycéens (+ 23,58 %) et l'aide à la gratuité des manuels scolaires (+ 6,1 %) augmentent également.

→ Construction et rénovation de lycées en 2015

Le budget 2015 permettra notamment :

- de poursuivre les travaux de construction des lycées neufs suivants : le lycée à sections internationales de Noisy-le-Grand ; les internats de Noisy-le-Grand et Brie-sur-Marne ;
- d'engager ceux du nouveau lycée de Saint-Denis, ainsi que l'opération d'extension et d'internat du lycée de Serris ;
- de financer les travaux des internats du lycée Pauline Le Rolland à Chevilly-Larue (77), du lycée A. Denis à Cerny (91) et du lycée Galilée à Gennevilliers (92), qui font l'objet d'un cofinancement avec l'ANRU ;
- d'engager notamment les travaux de rénovation des lycées suivants : JB. Poquelin à Saint Germain en laye (78), Val de Bièvre à Gentilly (94), JJ. Rousseau à Montmorency (95) ;

Les constructions ponctuelles neuves intègrent dans leur budget l'objectif énergétique d'atteinte du label basse énergie (50 kWh/m² annuel).

Enseignement supérieur et recherche

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 127,56 M€

- Enseignement supérieur :

• Investissement : 69 M€

• Fonctionnement : 6,060 M€

- Recherche :

• Investissement : 33 M€

• Fonctionnement : 19,500 M€

✓ Repères :

- 635 000 étudiants franciliens (27 % du total national)

- 16 universités

- 1ère région de recherche européenne avec 40 % de doctorants et 40 % de chercheurs (publics et privés)

- 16 % d'étudiants internationaux

La Région entend confirmer en 2015 son effort significatif en faveur des acteurs franciliens de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet investissement pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants franciliens et en faveur des infrastructures de recherche trouvera une nouvelle concrétisation pour l'avenir avec la signature du CPER 2015-2020.

Cet effort est à mettre en perspective avec les autres actions menées par la Région dans ce domaine :

- Le raccordement des sites étudiants et universitaires au Très Haut Débit (+ de 12 M€ depuis 1999).
- La construction de logements sociaux pour les étudiants → 95 M€ depuis 2010, création de 12 000 places
- L'accès à une mutuelle étudiante pour 7 504 étudiants (année 2012-2013), pour un montant cumulé d'aide régionale de près de 0,663 M€
- La carte Imagine R et la desserte des principaux sites universitaires.

→ En 2015, deux priorités fortes

L'emploi :

Le soutien à l'emploi scientifique est la deuxième priorité de l'action régionale dans ce secteur. La Région poursuivra en 2015 cette politique en faveur des jeunes chercheurs qui sont au cœur du potentiel scientifique de l'Île-de-France. La Région mobilisera une enveloppe de plus de 16,5 M€ destinée à financer 100 % des allocations de recherche.

L'investissement public :

Plus de 80 % du budget du secteur sera consacré à l'investissement public (102 M€). Sur l'enveloppe globale 60,5 M€ seront dédiés aux opérations immobilières inscrites au Contrat de projets État – Région (CPER) 2007-2013. L'année 2015 est une année où un nouveau CPER sera mis en œuvre et où des opérations du précédent CPER pourront être reprogrammées et poursuivies.

Parmi les opérations immobilières les plus importantes prévues en 2015, peuvent être mentionnées : le financement des travaux pour les bâtiments de recherche de l'Université Paris VIII Saint-Denis Vincennes, les travaux de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, la réhabilitation de l'Institut de recherche sur les plantes de Saclay. Sur le budget de la recherche, l'Institut d'Études Avancées de Paris mobilisera 5 M€ pour la réhabilitation du pavillon Victor-Lyon à la cité internationale Universitaire de Paris.

→ Démocratisation de l'enseignement supérieur

Les crédits dédiés à l'enseignement supérieur en 2015 représentent 75,06 M€, soit 59 % du budget total pour l'enseignement supérieur et recherche.

Sur ce secteur, la Région poursuivra son effort en faveur de l'amélioration **des conditions de vie et d'études** et continuera **d'accompagner les étudiants franciliens, sous conditions de ressources, qui souhaitent bénéficier d'un séjour de formation à l'étranger**, tout en favorisant aussi l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements de son territoire.

Au titre de la priorité régionale en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'année 2015 sera marquée par la reconduction du **dispositif de bourses pour les détenus qui souhaitent engager ou poursuivre des études supérieures en prison, après le bilan qui en a été réalisé en 2014 et qui a conclu à de très bons résultats**. Par ailleurs, soucieuse de favoriser la culture étudiante comme l'un des moyens de la réussite et de revaloriser la pratique de la lecture dans les études supérieures, **la Région remettra en 2015 un « Prix Étudiant de l'Essai**», qui permettra à des étudiants constitués en jury de récompenser un auteur pour un essai récemment publié, lors du salon du livre 2015 sur la thématique annuelle de recherche de la Région de « l'air et du climat » et sous la présidence de Jean Jouzel, prix Nobel de la paix.

→ La recherche

Ce secteur mobilisera en 2015 52,5 M€, soit 41 % du budget total

L'année 2015 constituera une nouvelle année d'activité des réseaux thématiques de recherche « domaines d'intérêt majeur » (DIM) labellisés fin 2011 pour une période de quatre ans. **Une enveloppe totale de 27,9 M€ (hors GIP Génopole) en autorisations de programme et d'engagement, correspondant à plus de 53 % du budget Recherche**, leur sera dédiée, ce qui témoigne de la priorité donnée à la mise en réseau des acteurs scientifiques dans une région qui représente 40 % du potentiel national de recherche. Le soutien de la Région à l'équipement scientifique des laboratoires (hors DIM), via le dispositif SESAME, qui a fêté ses 20 ans d'existence en 2013, est également significatif et complète celui des DIM au titre des équipements mi-lourds. Enfin, il est à noter que les thèmes « Air et le Climat » ont été retenus comme thématique annuelle transversale aux appels à projets de la Recherche en 2015.

Soucieuse de valoriser le potentiel de recherche de l'Île-de-France au niveau international, la Région continuera d'accompagner les établissements qui mettent en œuvre une stratégie d'ouverture à l'international et favorisera leur insertion dans l'espace européen de Recherche en mobilisant plusieurs dispositifs (soutien aux coopérations internationales, manifestations scientifiques, Chaires Blaise Pascal, etc.).

Quatrième priorité régionale, la promotion du dialogue sciences - société bénéficiera d'une dotation de près de 1,55 M€ pour développer de nouvelles actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique, notamment au travers d'une nouvelle saison de « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens » qui aura pour thématique en 2015 « l'Air et le Climat ».

Formation professionnelle, apprentissage et emploi

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 688,1 M€

- Investissement : 37,6 M€
- Fonctionnement : 650,5 M€

- Apprentissage : 343,5 M€

- Investissement : 37,3 M€
- Fonctionnement : 306,2 M€

- Formation professionnelle : 282,5 M€

- Investissement : 0,3 M€
- Fonctionnement : 282,2 M€

- Action en faveur de l'emploi : 53,7 M€

- Fonctionnement : 53,7 M€

+ Services communs : 8,4 M€

- Fonctionnement : 8,4 M€

✓ Repères :

- 163 CFA
- Plus de 100 000 jeunes en CFA
- 7 apprentis sur 10 trouvent un poste dans les 7 mois après leur formation
- 120 développeurs en CFA déployés sur toute l'Ile-de-France
- 1 chômeur sur 2 retrouve un emploi dans les 6 mois suivant sa sortie de formation

Pour l'année 2015, l'action de la Région Ile-de-France en matière d'Apprentissage, d'Emploi et de formation professionnelle s'inscrit dans **un contexte qui a profondément changé avec la loi du 5 mars 2014** qui renforce les compétences des Conseils régionaux en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. La Région Ile-de-France entend pleinement assumer ce transfert de compétences. Elle s'y est d'ailleurs préparée au mieux afin d'assurer la continuité des services publics. Elle s'assurera que les compensations financières et les moyens humains seront suffisants pour exercer ces nouvelles responsabilités.

Face à une situation économique et sociale dégradée, les dispositifs régionaux de formation professionnelle, d'apprentissage et d'emploi continueront de jouer un rôle essentiel pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, pour sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi et des salariés touchés par la crise, mais également pour permettre aux entreprises franciliennes de mieux y résister avec une main-d'œuvre qualifiée.

→ Soutenir l'apprentissage

La Région, renforcée par la loi du 5 mars 2014 dans son rôle de pilote du développement de l'apprentissage, y consacrera **343,5 M€ en 2015**. A périmètre constant, la Région Ile-de-France maintient son effort en direction de l'apprentissage.

D'une année sur l'autre, **l'apprentissage a connu de profondes mutations** : réforme des circuits de financement de la taxe professionnelle et modifications successives des régimes de primes versées aux employeurs, dont les impacts financiers ne seront mesurables qu'en septembre 2015. **L'apprentissage n'a pas été épargné par la conjoncture économique - pour la première fois depuis 10 ans, les apprentis ont diminué en Ile-de-France - même s'il résiste mieux en Ile-de-France (- 2,8 %) que dans les autres régions françaises (- 8 % en moyenne)**. Le contexte économique dégradé n'incite pas les employeurs à s'engager dans le recrutement d'apprentis, en particulier les jeunes en CAP ou en Bac Pro, majoritairement recrutés par les TPE/PME. Le montant de la contribution régionale pour chaque CFA dépendant notamment du nombre d'apprentis accueillis chaque année, leur subvention de fonctionnement s'en trouve mécaniquement réduite cette année.

Dans ce contexte, la Région intervient en soutien des acteurs de l'apprentissage : pour de nombreux CFA affichant une fragilité financière, le coefficient régional de prise en charge a été revu à la hausse et des subventions exceptionnelles ont pu être accordées. Dans les années à venir, la Région devra jouer un rôle de redistribution accru envers les CFA. **2015 sera une année déterminante pour trouver des solutions nouvelles afin d'aider les CFA en grande difficulté.**

La politique d'accompagnement de l'apprentissage mise en place par la Région Ile-de-France, qui allie **dispositifs financiers et qualitatifs** permet plus qu'ailleurs de faire du « *sur-mesure* » entre les besoins des employeurs et des jeunes.

2015 verra la montée en puissance des dispositifs concourant à la signature de nouveaux contrats d'apprentissage : formation des formateurs, réseau des développeurs de l'apprentissage, dispositifs d'accès à l'apprentissage. Les actions seront prioritairement orientées vers premiers niveaux de qualification (CAP et Bac Pro).

- Les CFA formant des apprentis sur les premiers niveaux de qualification seront privilégiés dans le choix des postes de développeurs de l'apprentissage co-financés par la Région ;
- **18 000 jeunes** éloignés de l'emploi bénéficieront d'un dispositif d'accès à l'apprentissage pour leur permettre de signer un contrat d'apprentissage ou d'avoir une solution transitoire en cas de rupture de contrat en cours de formation ;
- **14 500 jeunes au sein de 72 CFA** bénéficieront d'une démarche visant l'amélioration de la qualité de l'alternance (prévention des ruptures et recherche de contrats d'apprentissage) ;
- **7 000 apprentis** pourront se former dans le cadre d'un séjour à l'étranger ;
- **4 350 apprentis** bénéficieront d'actions culturelles, citoyennes et sportives (visites culturelles, « *Lycéens et apprentis au cinéma* », « *ApprentiScènes* »...);
- Développement accru d'une alternance « proactive » grâce à l'usage pédagogique et professionnel de tablettes numériques.

Vers un bouquet de services proposés aux branches professionnelles accueillant des apprentis

Pour lever les freins à l'apprentissage, la Région souhaite mobiliser davantage l'ensemble du bouquet d'aides et de mesures d'accompagnement avec :

- Une prime à l'embauche de 1000 € pour tout nouvel apprenti recruté par les entreprises de moins de 250 salariés ;
- Le développement des filières mixtes CFA/lycées, l'apprentissage ne venant pas en concurrence mais en complémentarité de l'action des lycées professionnels ;

- **La possibilité de signer des « accords-cadres » avec des branches professionnelles « stratégiques »** (pour commencer : bâtiment, métallurgie, transport-logistique, numérique). Ainsi, une branche professionnelle qui s'engagerait à accroître ses embauches d'apprentis pourrait bénéficier en contrepartie d'un appui préférentiel de la part de la Région à travers de dispositifs financiers et qualitatifs (campagne d'information, développeurs ciblés, adéquation des passerelles...).

→ Encourager la formation professionnelle

Dans un contexte de crise, il est important de continuer à investir dans la formation pour qu'il n'y ait pas de temps de latence au moment de la reprise. Pour un territoire où le niveau de qualification des offres d'emploi est le plus élevé et continue à augmenter quel que soit le niveau le secteur, la Région se fixe les objectifs suivants :

- Au titre des aides individuelles, **un nouveau chéquier formation, fruit d'un partenariat Région Ile-de-France - Pôle Emploi sera opérationnel en 2015**. Il alliera simplicité des procédures, immédiateté de la réponse et gratuité de la formation.
- Pour les achats de formations collectives, des groupements de commande pourront se constituer entre la Région Ile-de-France, les Départements et Pôle Emploi (pour mémoire, un premier groupement de commande a été établi entre la Région et l'AGEFIPH en 2014).

→ S'investir pour l'emploi

La Région continuera de s'investir au-delà de ses compétences obligatoires, en consacrant plus de **53,7 M€** à financer ou co-financer des programmes en faveur de l'emploi tels que les emplois tremplin, les emplois d'avenir ou l'insertion par l'activité économique.

- Le soutien aux publics les plus éloignés de l'emploi ou les plus en difficulté sur le marché du travail par le financement d'actions fortement territorialisées (Chantiers Ecole ; Passerelles entreprises ; appui aux actions mises en place par les PLIE en faveur des publics loin de l'emploi ; soutien au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique ; expérimentations en faveur de l'emploi) ;
- L'appui aux employeurs (Emplois-tremplin projet ; Plateforme RH ; soutien aux Groupements d'Employeurs).

En outre, au-delà des dotations prévues dans le cadre de ce budget sectoriel, **26,2 M€** sont prévus dans le cadre de la nouvelle programmation 2015 des fonds européens au titre d'une part des volets éducation et adaptation des compétences ainsi que l'IEJ de Saint-Denis.

Développement économique, innovation et tourisme

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 227,230 M€

- Investissement : 160,500 M€
- Fonctionnement : 66,730 M€

✓ Repères :

- 1^{ère} région économique européenne : 607 milliards d'euros de PIB
- 1^{er} pôle d'implantation en Europe des 500 plus grandes entreprises internationales
- 5% du PIB européen, 31% du PIB français
- 843.000 entreprises
- 130.000 entreprises innovantes ou à potentiel d'innovation
- 1^{ère} en Europe pour la R&D
- 1^{er} parc immobilier d'entreprises en Europe
- 1^{ère} région touristique au monde

- La Région s'est imposée comme **un acteur majeur en matière de développement économique, d'innovation et du numérique.**
- **L'emploi est la priorité absolue** des engagements de la majorité. Avec l'adoption de sa Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) en 2011, elle s'est résolument engagée dans le soutien aux PME franciliennes, principales créatrices d'emplois et de valeur.
- La Région a également vocation à **renforcer l'attractivité économique de son territoire en attirant de grandes manifestations internationales.** 2015 décidera de la possibilité d'une candidature francilienne aux Jeux Olympiques de 2024 et de l'exposition universelle de 2025.

Les compétences des régions en matière de développement économiques sont appelées à être renforcées avec la loi NOTRE qui devrait être votée par le parlement au 1^{er} semestre 2015. Par ailleurs, le Conseil régional poursuit la fédération des acteurs régionaux, notamment en matière d'export grâce à la mise en oeuvre du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE). Enfin, l'articulation de son action avec celle menée par bpifrance prend désormais sa pleine mesure. Aussi, la Région Ile-de-France maintient son ambition en faveur du **développement économique et de l'innovation (hors tourisme) avec un budget supérieur à 200 M€** (en AP et en AE). L'ambition régionale se porte tout particulièrement sur l'investissement avec **155,5 M€** d'autorisations de programme.

→ La transition écologique et sociale, pilier de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI)

La **transition écologique et sociale** est au cœur de ce budget puisque plus de **100 M€** lui sont consacrés avec des dispositifs visant à réduire les inégalités territoriales, « entreprendre autrement », soutenir les investissements RSE, aider l'innovation responsable... A titre d'exemple, le dispositif PM'up intègre systématiquement un autodiagnostic Haute Qualité Sociale et un parcours de progrès HQS/Développement durable.

→ Création et développement des entreprises

Développer la culture de l'entrepreneuriat permettra de redynamiser l'emploi francilien. Ainsi, **13 M€** seront consacrés à l'aide à la création d'entreprises à travers plusieurs structures comme l'ADIE et

ses micro-crédits, les Points d'Accès à la Création d'Entreprise (PACE) dans les quartiers et 43 Couveuses et Coopératives d'activités et d'emplois, capables d'accompagner plus de 1 000 porteurs de projets, ainsi que 23 structures d'incubation franciliennes.

La Région souhaite également faire grandir les PME existantes, les mettre dans les meilleures conditions pour se développer, notamment grâce à l'innovation et l'export. C'est l'une des missions du concours PM'up, qui vise les PME-PMI à fort potentiel. Cette aide sur mesure (jusqu'à 250 000€ avec appui d'experts, aide au recrutement et/ou à l'export) est renforcée avec **6 M€ supplémentaires, soit 30% d'augmentation.**

→ Aide à l'innovation technologique

Le soutien régional à l'innovation des entreprises se traduit par plusieurs types d'aide en fonction du niveau d'innovation de leurs projets : Aide à la maturation (AIMA) ; Aide à l'innovation responsable (AIR) et Aide à l'expérimentation (AIXPé). Ces trois aides sont regroupées dans le **Fonds Régional pour l'innovation et la Conversion écologique et sociale de l'économie (FRICES)**. Ce fonds doté de **12 M€** illustre la parfaite entente de la Région avec bpifrance, avec qui le FRICES a été créé.

La Région intervient également pour financer l'innovation au sein des pôles de compétitivité. Une enveloppe de **30 M€** sera allouée aux projets innovants (prototypes et recherche collaborative) des 8 pôles de compétitivité francilien.

→ Maintien de l'effort régional pour le tourisme

L'activité du secteur touristique, avec **45 millions de visiteurs accueillis et plus de 600 000 emplois directs et induits**, est un atout majeur pour l'économie et l'emploi régionaux. La destination Paris Ile-de-France n'entend pas s'endormir sur ses lauriers et se veut résolument offensive. L'Ile-de-France étendra l'audience de sa marque de territoire « Paris Region, source of inspiration » afin de fédérer toutes les énergies des acteurs du secteur. La qualité de l'accueil des touristes développée par l'agence « Visit Paris Region » sera essentielle dans la politique régionale avec les points d'accueil/information pour les visiteurs dans les aéroports, Versailles et Disneyland Paris. L'enveloppe allouée au tourisme est maintenue à **26 M€**.

→ L'accompagnement des entreprises

La nouvelle agence régionale Paris Region Entreprises, née de la fusion de l'Agence régionale de développement et du Centre Francilien de l'Innovation le 1^{er} juillet 2014, devrait prendre sa pleine mesure en 2015 pour accompagner les PME/PMI « à potentiel » dans leur développement. Elle sera dotée de près de **13 M€**.

→ Soutien aux entreprises en difficulté

En 2015, le dispositif « Rebonds » doté de **13,2 M€ (+ 30 %)**, en partenariat avec bpifrance, prendra sa pleine mesure. Il aidera les entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles ou celles reconnues comme des acteurs clés d'un secteur présentant de vraies perspectives de redressement. L'idée étant toujours de préserver emploi et savoir-faire en Ile-de-France.

Environnement

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 145,2 M€

• Investissement : 109 M€

• Fonctionnement : 36,2 M€

✓ Repères :

- 21 % d'espace urbain, 28 % d'espace boisé, milieu naturel, 50 % d'espace agricole
- 15 % des exploitations agricoles franciliennes pratiquent la vente en circuits courts
- 300 postes d'emplois d'insertion en environnement sont soutenus par la Région Ile-de-France, permettant de faire vivre 25 projets

Les trois grandes priorités du budget 2015 du secteur environnement, agriculture et énergie sont la transition énergétique, la diminution de la quantité de déchets et le développement d'une politique agricole régionale ambitieuse. **Un objectif global rassemble toutes les actions : l'emploi.**

Ce budget s'inscrit également dans le cadre de la contribution régionale à la Conférence mondiale pour le climat (COP 21) qui se déroulera à Paris en décembre 2015. L'ensemble des organismes intervenant dans les domaines de l'environnement et en particulier l'Arene et Natureparif, seront associés aux travaux préparatoires.

→ Politique énergie - climat

La politique énergie - climat représente 38 % du budget en investissement. Elle s'articule autour de deux axes :

- Poursuivre l'effort de rénovation énergétique des logements, d'autant plus qu'1M€ investis dans la rénovation de logements, représente 26 emplois (créés ou maintenus). Cette politique sera notamment relayée par l'action de la SEM Energie Positif : 6 M€ sont prévus dans l'optique d'une augmentation du capital ;
- Soutenir les énergies renouvelables et locales avec le lancement en 2015 d'un appel à projet Région-Ademe pour le développement de nouvelles unités de méthanisation et la poursuite du développement de la géothermie et du bois énergie.

2015 devrait être l'année de mise en œuvre d'un éco-prêt régional pour la rénovation énergétique des copropriétés. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juillet 2014 à destination des banques franciliennes. Le travail est en cours afin de négocier un taux d'intérêt préférentiel proposé par les banques aux copropriétés s'engageant dans des travaux de rénovation énergétique ambitieux.

→ Prévention et gestion responsable des déchets

La prévention et la gestion responsable des déchets représentent 9 % du budget en investissement, avec la poursuite des actions de sensibilisation, le soutien aux filières de réutilisation-réemploi et de tri-recyclage et l'accompagnement d'une stratégie d'économie circulaire notamment pour les déchets du BTP :

- Le nombre de projets de déchèteries et de modernisation de centres de tri restera important compte tenu de l'élargissement des consignes de tri. Le recyclage est en outre l'activité la plus créatrice d'emplois : il faut ainsi 31 ETP pour trier 100 000 tonnes de

déchets – contre 1 ETP en cas d'enfouissement. D'ici 2020, le développement massif du tri et du compostage devrait créer entre 5000 et 8000 emplois.

- Un nouvel accord-cadre Région-Ademe sur la prévention des déchets sera signé permettant d'accompagner les changements de comportements et les pratiques des acteurs : lutte contre le gaspillage alimentaire, développement de l'éco-conception, développement des pratiques de réemploi, éco-consommation.
- Le tri à la source dans le secteur des déchets du BTP est une priorité inscrite dans le PREDEC : mettre en place des appels à projets ciblés sur le développement de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des déchets du BTP (démarche chantiers verts, chantier à faibles nuisances...)

→ Une agriculture respectueuse de l'environnement, soutenable économiquement et utile aux Franciliens

La politique agricole représente 4 % du budget en investissement - sans compter les actions foncières de l'AEV. Alors qu'elle est récemment devenue l'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014 - 2020, la Région entend favoriser la transition vers l'agro-écologie et une agriculture plus robuste qui stabilise les revenus de tous les agriculteurs. Plusieurs dispositifs seront mis en œuvre et notamment :

- Le déploiement du « Pass Filières » sera élargi à deux nouvelles filières (fruits et légumes et agromatériaux). Le développement de filières locales de production, transformation et distribution est potentiellement créateur de 12 000 emplois nets ;
- Une attention particulière sera portée au développement de l'agriculture périrubaine et à la préservation du foncier agricole avec le soutien aux projets des territoires Grand Roissy-Plaine de France, Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée – Val Maubuée, Communauté d'agglomération Plaine Commune et Communauté d'agglomération Deux Rives de Seine.

→ Autres projets phares lancés en 2015

- De nouvelles stations de mesure du bruit seront déployées afin de renforcer le réseau de surveillance de Bruitparif, qui devrait compter une cinquantaine de sites fin 2015 ;
- Lancement de plusieurs opérations de maîtrise du risque d'inondation sur le territoire des contrats de bassin : Plaine et coteaux de la Seine centrale urbaine, Seine parisienne amont, Marne Confluence, Bièvre, Orge Aubette de Magny, Yvette amont et aval ;
- Acquisition d'espaces verts régionaux : Buttes du Parisis, boucles de l'Yerres et la Tégéval ;
- Restauration d'espaces verts régionaux : restauration de la tourbière du secteur Moulin des Marais ;
- Des travaux généraux de réhabilitation ou l'installation d'équipements (mobilier et signalétique) seront menés dans les Réserves Naturelles Régionales de Moisson (77), du Marais de Stors (95), de Larchant (77), du Grand Voyeux (77) et du Val et coteau de Saint-Rémy ;
- Lancement d'une campagne d'animation « zéro phyto » à l'échelle des 99 communes du PNR du Vexin français (95).

Développement social et santé

Les chiffres clés :

- ⇒ **Budget global : 245, 2 M€**
 - Investissement : 54, 1 M€
 - Fonctionnement : 191,1 M€

✓ Repères :

- 42 000 étudiant-es des formations sanitaires et sociales en Ile-de-France, dont 25 000 sous la responsabilité de la Région.
- 8 formations en travail social, 11 formations paramédicales et maïeutiques
- 82 centres de formation sanitaire et 23 centres de formation sociale financés par la Région
- 7 700 boursier-es
- 970 nouvelles places de formation ouvertes depuis 2010 (dont 351 sur les métiers de la petite enfance)

- 14% de ménages franciliens sous le seuil de pauvreté
- 79 ans d'espérance de vie pour les Franciliens, 84,9 ans pour les Franciliennes
- 4 millions de Francilien-nes exposé-es à des niveaux de dioxyde d'azote supérieurs à la réglementation.
- 87 médecins généralistes pour 100 000 habitants (moyenne nationale : 99).

En 2015, l'action se déclinera autour de 3 axes majeurs :

- la priorité à l'emploi,
- le développement de la santé environnementale et un meilleur accès aux soins
- le soutien aux publics les plus vulnérables via la poursuite de la politique sociale mise en place depuis 1998.

→ **Un effort budgétaire important pour développer les formations sanitaires et sociales, secteur pourvoyeur d'emplois, et améliorer les conditions de vie des étudiant-es**

Le budget alloué aux formations sanitaires et sociales est proposé en hausse pour 2015, avec une dotation de **181,215 M€ en autorisations d'engagement**.

Ce secteur du sanitaire et social offre de réelles opportunités pour développer l'emploi francilien durable et non-délocalisable, sur tous les niveaux de qualification et dans des domaines dont l'utilité sociale constitue le fondement même de ces professions. Dans ce secteur, le taux d'insertion est excellent et avoisine les 95 % quelques mois seulement après l'obtention du diplôme d'Etat, que ce soit sur les bas niveaux de qualification ou sur les formations supérieures.

Dans ce contexte, la Région propose d'augmenter **ses financements sur le fonctionnement des centres de formation sanitaire et sociale**, la poursuite **des financements des places ouvertes** précédemment, ainsi que **la création de 100 nouvelles places de formation pour répondre aux besoins** sur les formations d'éducateur-riche de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, aide-soignant-e et masseur kinésithérapeute.

Par ailleurs, et dans un objectif de lutte contre la précarité des jeunes, la Région entend poursuivre son effort volontariste sur **la revalorisation des bourses régionales pour les étudiant-es en formation sanitaire et sociale**.

Au-delà des bourses, il est également proposé une dotation permettant **d'accompagner les étudiant-es, et les écoles sanitaires et sociales, dans leur recherche de logement**, via un partenariat avec l'Union régional des Foyers de jeunes travailleurs.

→ **La priorité santé se poursuit avec une attention accrue aux risques environnementaux et à l'amélioration de l'accès aux soins**

La Région Ile-de-France est confrontée à de véritables défis sanitaires, du fait de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales mais aussi de l'augmentation des maladies chroniques liées à notre mode de vie et à la dégradation de notre environnement. A ce sujet, une attention particulière sera portée à la réduction des risques sanitaires liés à l'environnement. La Grande cause régionale de Santé portera en 2015 sur la **qualité de l'air**.

C'est pourquoi la Région souhaite maintenir son effort sur cette politique volontariste en matière de santé en soutenant des projets d'investissement et d'équipement, **grâce à une enveloppe 2015 de 7,900 M€ d'autorisations de programme et 7,900 M€ d'autorisations d'engagement sur le volet santé**. Cette politique s'articule avec la politique recherche de la Région.

Sur 2015, **le soutien aux structures d'exercice collectif**, tels que les centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires de secteur 1, sera poursuivi. Cette politique répond à la fois aux besoins de la population en permettant l'accès territorial et financier à une offre de soin de qualité.

La Région poursuivra également le développement des **Contrats régionaux d'exercice sanitaire (CRES)** à destination des praticiens et des étudiants pour lutter contre les déserts médicaux, les huit premiers CRES ayant été signés en 2014.

La Région accompagnera la montée en charge de **l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé**, élargie en 2014 aux jeunes en insertion et aux apprentis ne disposant pas de complémentaire employeur.

La Région continuera à soutenir **des actions de prévention** et d'éducation à la santé notamment à destination des publics spécifiques : jeunes, femmes, migrants, personnes précaires, personnes atteintes du VIH/SIDA. En 2015, l'appel à projets spécifique à destination des jeunes portera sur **l'alimentation**.

Enfin ce budget permettra la mise en place de nouveaux dispositifs innovants inscrits dans la délibération-cadre et qui étaient suspendus à la publication de décrets : le soutien aux **maisons de naissance** pour une prise en charge moins médicalisée et l'accompagnement à l'expérimentation et à la création de **salles de consommation à moindre risque** pour une meilleure prise en charge des addictions dans une démarche de réduction des risques.

Le logement

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 162, 07 M€

• Investissement : 161 M€

• Fonctionnement : 1,07 M€

✓ Repères :

- Un contexte de grave crise du logement en Ile-de-France : doublement des prix de l'immobilier depuis 2000 ; un demi-million de ménages ont fait une demande de logement social ; plus de 40 000 ménages sont toujours dans l'attente d'une solution après avoir été reconnus prioritaires au titre du DALO.
- Depuis 2010, la Région a financé plus de 60 000 logements sociaux neufs et plus de 130 000 réhabilitations

En 2010, la Région a pris un engagement fort et inédit en France : investir un milliard d'euros en faveur du logement pendant la mandature. Cet objectif a été atteint dès 2014. **En 2015, l'investissement cumulé s'élèvera à 1 169 M€.** Pour 2015, le budget consacré au logement s'inscrit dans la continuité : dans un contexte d'incertitude réglementaire et financière, la Région apporte de la stabilité aux acteurs du secteur. Elle réaffirme également des exigences environnementales fortes en inscrivant son action dans une perspective de conversion écologique et sociale.

→ **Priorité à la construction de logements sociaux et très sociaux**

En 2014, la Région a subventionné la construction de 8 372 logements sociaux. Avec un budget de **100,5 M€** (soit 62 % du total, en augmentation de trois points par rapport à 2014), l'action régionale se concentre sur la construction de logements sociaux et très sociaux. **66 M€ sont dédiés à la création de logements sociaux (PLUS) et 34,5 M€ (en augmentation de près de 8 %) à celle des logements très sociaux (PLAI).**

→ **La lutte contre la précarité énergétique : un levier pour la transition écologique**

En 2014, la Région a consacré une somme totale de **21M€** pour lutter contre la précarité énergétique. Cette année, l'ambition de la Région est amplifiée avec une progression de près de 18 % par rapport à l'année dernière pour parvenir à **25 M€ en autorisations de programme.** Ce dispositif permettra d'accompagner les programmes de rénovation thermique dans le parc HLM francilien mais aussi dans le parc privé.

→ **Aide aux copropriétés en difficulté**

L'action en faveur des copropriétés en difficulté est dotée d'un montant de 10 M€. Ces moyens seront consacrés au financement des mesures d'ingénierie et des travaux dans des ensembles immobiliers accompagnés par la Région (copropriétés du Chêne pointu et de l'Étoile du chêne pointu à Clichy-sous-Bois ou Gringy2 à Grigny).

L'aménagement

Les chiffres clés :

- ⇒ Budget global : 142,19 M€
- Investissement : 114,5 M€
 - Fonctionnement : 27,69 M€

✓ Repères :

- 11,8 millions de Franciliens (2,2 à Paris)
- 1ère région économique française
- 2ème plateforme fluviale d'Europe
- 1ère destination touristique mondiale

En 2015, le nouveau contrat de projet État-Région (CPER) pour la période 2015-2020 sera un outil majeur pour les mises en œuvre du Grand Paris des Transports et du Logement, et du schéma directeur d'Ile-de-France. L'année 2015 sera une année charnière pour la transition énergétique en Ile-de-France. La Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations-Unies (COP21) qui se tiendra en Ile-de-France sera consacrée aux changements climatiques, en vue d'aboutir à un nouvel accord international pour le climat. Le budget 2015 en matière d'aménagement est doté de 142,19 M€ (autorisations de programme + autorisations d'engagement). En investissement, 114,5 M€ sont provisionnés ainsi que 27,69 M€ en fonctionnement.

→ Aménagement : priorité aux orientations du schéma directeur

La mise en œuvre du Schéma Directeur en Ile-de-France constitue un enjeu fort en 2015. C'est un outil qui fixe les orientations nécessaires à la mise en œuvre d'un aménagement cohérent et stable et indispensable au développement du territoire francilien. Adopté en décembre 2013, il entre dans sa deuxième année d'exécution.

→ Accompagnement des collectivités

La finalisation des dispositifs actuels du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, notamment sur le GP3 (TIRN et dynamiques de cohésion et d'innovation), permettra d'honorer les engagements contractés, tout en assurant la transition vers une nouvelle contractualisation. Pour l'année 2015, une dotation de près de 82,4 M€ est prévue en faveur des actions du GP3 afin de solder la majeure partie des engagements régionaux ; ce montant permettra également d'assurer la transition vers la contractualisation renouvelée, dans le cadre du volet territorial du nouveau CPER 2015-2020. Les territoires ciblés sont ainsi Seine aval à Cergy, Plaine de France et l'aire d'influence de Roissy, Marne-la-Vallée à Meaux, Orly Rungis Seine Amont (ORSA) et l'ensemble Sénart, Massy-Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines .

→ L'accompagnement et le soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Un budget de 2,5 M€ est prévu pour la participation de la Région aux PNR.

L'année 2015 sera l'occasion :

- De poursuivre l'effort de soutien aux actions des Parcs, dans un souci de hiérarchisation des interventions selon les axes définis dans la prochaine génération de contrats de Parcs ;
- De renforcer les initiatives de mutualisation entre les 4 parcs, au travers notamment de la poursuite des actions engagées en matière de communication et d'ingénierie ;
- De conduire en partenariat avec l'ensemble des acteurs une réflexion ayant trait aux évolutions des modes de contractualisation afin de sécuriser le versement des montants alloués aux Parcs.

Coopération Interrégionale

Les chiffres-clés :

⇒ Budget global : 2,20 M€ (investissement)

Les actions de coopération interrégionale visent à créer les conditions d'un développement équilibré entre la Région Ile-de-France et ses régions voisines à l'échelle du Bassin parisien. Le budget pour 2015 s'inscrit dans la lignée des engagements pris par la Région dans le cadre du volet interrégional du précédent CPER 2007-2013.

→ Electrification de la liaison Paris-Troyes

Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région Ile-de-France s'est engagée dans des actions favorisant les déplacements interrégionaux. Parmi ces projets, une opération s'est dégagée en 2012 : l'électrification de la liaison ferrée Paris-Troyes. Pour 2015, 2 M€ seront proposés afin de financer la première tranche de réalisation des travaux.

→ Le projet de bassin Oise-Aisne

Le projet bassin Oise-Aisne est mené en partenariat avec les Régions Champagne-Ardenne et Picardie. Ces actions ont permis la mise en œuvre du schéma de régulation des crues de l'Oise. Les opérations prévues concernent la création de zones de stockage et la réalisation d'aménagements hydrauliques de régulation pour un montant de 200 000 €.

Politique de la ville et renouvellement urbain

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 45 M€

- Investissement : 40 M€
- Fonctionnement : 5 M€

✓ Repères :

- En Ile-de-France, 2,5 millions d'habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 21 % de la population francilienne ; et un peu plus de la moitié d'entre eux vivent dans l'une des 157 zones urbaines sensibles (soit 11 % des Franciliens vivant en ZUS)
- La pauvreté est trois fois plus élevée dans les quartiers Politique de la ville que sur le reste du territoire francilien
- 3 appels à projets/an
- 920 projets soutenus

→ Corriger les inégalités sur le territoire

Afin de corriger les inégalités sur son territoire, la Région maintient son engagement en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, en partenariat avec l'Etat.

Le budget 2015 s'inscrit dans une phase de redéfinition des axes de la politique nationale : nouvelle géographie prioritaire en cours d'élaboration, lancement d'un deuxième programme national de renouvellement urbain (PNRU 2) et projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le budget d'investissement de 40 M€ de la Région permet de poursuivre jusqu'en 2017 le partenariat conclu avec l'ANRU pour le renouvellement urbain des quartiers. Celui-ci ayant été prolongé de deux ans par l'Etat afin de donner aux collectivités concernées la possibilité de terminer leurs projets dans de bonnes conditions. Les crédits aux acteurs associatifs sont maintenus à hauteur de 5 M€ en faveur de la politique de la ville.

Sécurité

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 14,30 M€

- Investissement : 11,25 M€
- Fonctionnement : 3,05 M€

✓ Repères :

- Jeunes Violences Ecoute, + de 590 000 visites sur le site, + de 6 700 appels
- 12 bases de loisirs propriétés de la Région (3 000 hectares d'espace naturel aménagé), 11 opérations de sécurité financées en une année
- 129 opérations de sécurisation conduites dans 103 lycées franciliens
- 2 600 caméras de vidéo surveillance dans 225 nouvelles gares
- 169 projets associatifs soutenus en matière de Médiation, Prévention, Protection

La Région soutient un programme d'actions contribuant à l'amélioration de la prévention et de la sécurité en Ile-de-France. Ces actions s'inscrivent notamment dans un partenariat avec l'État et les collectivités locales pour lutter contre l'insécurité en Ile-de-France en développant les actions locales de prévention et d'accès au droit, en renforçant la sécurité dans les lycées, les transports, et en soutenant l'implantation des forces de l'ordre sur son territoire.

Les actions de sécurité font l'objet d'un travail transversal au sein de la Région, notamment en matière de **transports, de lycées et de propriétés régionales**.

Le budget 2015 s'inscrit dans la réaffirmation de l'effort financier de la Région dans chacun de ses secteurs d'intervention.

→ Poursuite des actions engagées en termes d'investissement

- Sécurisation des lycées franciliens : réalisation d'études, de travaux ou versement de subvention aux EPLE pour permettre d'assurer une sécurité renforcée des lycées
- Transports en commun : protection des personnes et maîtrise des espaces ferroviaires
- Aide à l'implantation locale des forces de sécurité par convention liant la Région et le Ministère de l'Intérieur (dernière année de la convention triennale)
- Sécurisation des îles de loisirs d'Ile-de-France: mise en sécurité des propriétés régionales
- Stratégies territoriales (en investissement) : aide à la création et à la rénovation de structures de médiation et d'accès aux droits.

→ Financement d'actions visant à développer la prévention, la médiation et l'accès au droit

Poursuite de l'implication de la Région pour favoriser le traitement et la prévention des violences subies par les jeunes et leur entourage, notamment par le biais de la plateforme téléphonique et internet Jeunes Violences Écoute. Le budget 2015 permettra d'exécuter la deuxième année du marché attribué à l'École des Parents et des Éducateurs, association qui met en œuvre ce dispositif.

Enfin, le rapport « Médiation, prévention, protection » adopté le 16 février 2012 s'articule autour de trois axes principaux, à savoir la médiation, la prévention et la protection des publics fragiles. Il est mis en œuvre par le lancement d'appels à projets à destination des associations ou des collectivités.

Ce même rapport a créé l'**Observatoire régional des violences faites aux femmes**, qui a été lancé le 25 novembre 2013 à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce 1^{er} observatoire régional sur la question a été mis en place au sein du Centre Hubertine Auclert et conduit trois missions principales :

- la production et la diffusion de connaissances sur le phénomène des violences faites aux femmes ;
- la mise en œuvre d'actions de formation, de sensibilisation et de prévention ;
- la coordination des acteurs travaillant dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les stratégies territoriales de sécurité (en fonctionnement) sont également un axe d'intervention régional important et permettent le cofinancement de diagnostics locaux de sécurité engagés par les collectivités territoriales pour définir des stratégies de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 7,30 M€

✓ Repères :

- La part des associations franciliennes est majeure car elles représentent plus de 20% du nombre d'associations nationales
- Le secteur associatif en Ile-de-France compte 285 000 salariés, soit 17% des effectifs salariés nationaux de ce secteur
- 44 % des Franciliens adhèrent à une association
- 1,8 millions de bénévoles en Ile-de-France, soit 19 % de la population francilienne
- 140 jeunes siègent au Conseil Régional des Jeunes

→ Les priorités en 2015

2015 sera l'année d'une nouvelle mandature pour le **Conseil Régional des Jeunes (CRJ)**. A l'issue du tirage au sort des jeunes qui se seront portés candidats, la première séance plénière sera organisée en début d'année afin de permettre aux nouveaux membres de comprendre l'instance, son rôle, ses missions et son fonctionnement. Des ateliers thématiques seront mis en place pour que les jeunes prennent connaissance des premières saisines sur lesquels ils devront travailler. Les thématiques majeures en 2015 seront : l'environnement, la santé, l'orientation, le handicap, la citoyenneté, les transports et l'Europe.

Pour l'année 2015, la Région a choisi de renforcer encore son **soutien aux acteurs associatifs**. Les **projets citoyens** viseront tout particulièrement à faire émerger des actions innovantes émanant de nouvelles structures. Un bon équilibre devra être trouvé entre projets permettant de renforcer la citoyenneté et projets permettant de nourrir la vie démocratique. La nouvelle version du site « Projets citoyens » sorti fin 2014, permettra de donner aux associations une meilleure visibilité sur leurs expériences et leurs pratiques.

En matière de **lutte contre les discriminations**, l'année 2015 verra une forte priorité donnée aux projets novateurs visant notamment à sensibiliser/former les publics les plus difficiles à toucher. Le soutien régional au Centre Hubertine Auclert et en particulier à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes se poursuivra en 2015.

Au-delà, en lien avec l'Agence Régionale de Promotion de l'Egalité (ARPE) et la Mission administrative transversale de lutte contre les discriminations (MAT), le suivi des plans régionaux de lutte contre les discriminations et pour **l'égalité femmes/hommes** sera assuré. Des temps d'échange seront ménagés avec les collectivités engagées dans des plans équivalents de lutte contre les discriminations et l'articulation entre chercheurs et opérateurs sera activement recherchée. Enfin, la Région continuera à organiser ou à accompagner des événements (colloques, séminaires, campagne de sensibilisation...) lors des dates symboliques de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/hommes.

S'agissant du dispositif de **soutien aux radios et télévisions locales**, les aides à la diffusion des radios associatives du territoire viseront en priorité les acteurs non soutenus en 2014.

Quant au **Fonds régional de développement de la vie associative**, avec une enveloppe budgétaire en hausse de 30%, la Région renforcera son soutien à la structuration de la vie associative francilienne et à la formation des bénévoles.

Culture

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 99,4 M€

- Investissement : 34,1 M€
- Fonctionnement : 65,3 M€

✓ Repères :

- 48 % des emplois français des industries créatives sont en Ile-de-France
- L'économie créative en Ile-de-France représente 500 000 emplois (10 % de l'emploi total en Ile-de-France)
- 8 tournages de films étrangers sur 10 sont tournés en Ile-de-France
- Avec 130 000 emplois, l'industrie du cinéma représente le 4^{ème} secteur d'emploi en Ile-de-France
- L'Ile-de-France représente : 1 000 librairies, 190 festivals du film, 350 théâtres, 300 cinémas, 1 000 galeries d'art, 800 bibliothèques

Pour l'année 2015, la Région fait le choix résolu de préserver les moyens qui sont dédiés à la culture avec **un budget de près de 100 millions d'euros, en hausse de 18 % depuis le début du mandat, en 2010.**

La Région s'engage de manière significative en faveur de **l'emploi des artistes et de l'emploi culturel** car, plus qu'ailleurs, en Ile-de-France la culture est un enjeu majeur. Le territoire concentre 45 % des postes des industries créatives ; la culture représente 5,5 % de l'emploi francilien (contre 1,9 % en régions) et plus d'un intermittent du spectacle sur deux réside en Ile-de-France.

2015 viendra consolider l'ensemble des interventions culturelles dans lesquelles la Région s'est engagée notamment dans les **quatre domaines prioritaires** que sont le cinéma et l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre et le patrimoine. Une attention spécifique sera portée à la création plastique, aux musiques actuelles, aux fabriques de la culture, aux arts de la rue et du cirque et à l'écriture de scénarii.

→ **Soutenir des expérimentations culturelles et partir à la rencontre du public**

En 2015, la Région Ile-de-France s'attachera à rester un lieu d'expérimentation culturelle en ayant à cœur d'articuler **exigence créatrice et appropriation des œuvres par le grand public**. Alors que se précisent les contours d'une nouvelle économie culturelle, privilégiant les réseaux, les services et les utilisateurs, on constate à l'inverse un désir accru de socialisation et d'échanges. Théâtres, musées, exploration du patrimoine, cinémas, expositions, librairies, médiathèques, festivals confirment l'importance de rapports concrets aux œuvres et à leur matérialité.

Projets lancés en 2015 permettant de renforcer l'offre culturelle de la région Ile-de-France et de favoriser l'accès à la culture du grand public :

- **Ouverture de la Philharmonie de Paris en janvier 2015.** Ce nouvel équipement culturel permettra d'accueillir dans des conditions financières privilégiées l'orchestre symphonique régional (l'Orchestre National d'Ile-de-France) et participer à sa reconnaissance, plaçant l'Ile-de-France au niveau des standards nationaux.
- **Une nouvelle édition du Musée passager sera lancée 2015.** Le succès du Musée passager, lancé en 2014 dans plusieurs villes d'Ile-de-France, confirme l'importance d'une

relation incarnée et vivante à l'art et à la culture. Avec ce projet itinérant, la Région entend offrir une visibilité à la création contemporaine, au cœur de l'espace public, en de nombreux points du territoire.

- **Un projet de salle de cinéma flottante (et itinérante) sur la Seine**

- Installation d'un nouveau lieu culturel (Magic Mirror) à Lieusaint (77)
- Lancement de la reconstruction des conservatoires d'Orsay et de Palaiseau (91)
- Lancement de la rénovation du Théâtre Firmin Gémier d'Antony (92) et du Théâtre du Boulogne-Billancourt (92). La reconstruction du Théâtre des Amandiers de Nanterre (92) et la réfection globale du Théâtre d'Aubervilliers (93) sont également à l'étude

→ **Soutenir la création et la diffusion numérique dans les cinémas et bibliothèques/médiathèques**

Cette action permet de soutenir de nombreux projets qui permettent aux lieux de s'équiper en matériel performant pour l'accueil du public ou la création artistique.

- En 2015, quelques salles de cinéma, parmi les plus fragiles du territoire, achèveront en 2015 leur phase de transition vers l'équipement numérique : Les Toiles à Saint-Gratien (95), le Cyrano à Montgeron (91) et du cinéma municipal de Domont (95) ;
- Construction et aménagement de médiathèques à Moret-Seine-et-Loing (77), Brunoy (91), Montlhéry (91), Franconville (95), Clichy-la-Garenne (92), L'Hay-les-Roses (94).

→ **Préserver les patrimoines**

En 2015, une réflexion sera menée afin d'intégrer au sein des dispositifs régionaux les « nouveaux » patrimoines (patrimoine industriel, patrimoine du XXème) encore peu protégés et pourtant très présents sur le territoire francilien.

Différents projets de soutien aux musées labellisés « Musées de France » pourraient aboutir en 2015 tels que la Maison Léon Blum à Jouy-en-Josas (78), et le futur musée de la Photographie de Bièvres (91).

Sports et loisirs

Les chiffres clés :

- ⇒ Budget global : 60,4 M€
- Investissement : 26 M€
 - 10,92 M€ pour les équipements sportifs
 - 15,08 M€ pour les bases de loisirs
- Fonctionnement : 9,26 M€
 - 7,76 M€ pour le sport
 - 1,5 M€ pour les loisirs

✓ Repères :

- 1^{ère} région sportive française avec 6,5 millions de pratiquants, 19 400 clubs et plus de 2,3 millions de licenciés
- 4 Franciliens sur 10 ne peuvent pas partir en vacances l'été

2015 sera jalonnée de différentes échéances. Territoire d'accueil, l'Ile-de-France verra également en 2015 de nombreux événements sportifs internationaux se dérouler. Au-delà, l'année à venir sera celle de la décision quant à **une éventuelle candidature de Paris en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**, qui entrainerait tout le territoire francilien. Une option positive imposerait à la Région une implication forte sur sa politique. Dépassant les questions sportives, ce choix toucherait de larges délégations régionales ; celles afférentes à l'aménagement, aux transports, au tourisme, à la culture, aux lycéens et à la Jeunesse, les jeunes d'aujourd'hui constituant à la fois les athlètes, les organisateurs et le public des JO de demain.

La réforme territoriale devrait confirmer ce champ d'intervention en tant que compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales au même titre que la culture et le tourisme. Dans ce cadre, et compte tenu de la nécessité d'assurer un lien entre tous les acteurs, la Conférence régionale du sport confirmera sa légitimité comme espace de concertation, d'échange et de partage entre les différents acteurs agissant en faveur du sport.

→ Les nouveautés du budget 2015

Construire des équipements sportifs structurants pour permettre aux Franciliens d'avoir accès à la pratique sportive

- La Maison du Handball à Créteil (94)
- Le Mur d'escalade national de Bures-sur Yvette (91)
- Le Centre régional de plongée sous-marine à Beaumont-sur-Oise (95)
- Le Centre national de Golf à Guyancourt (78)
- Le Centre régional de Hockey-sur-glace à Cergy (95)

Développer les terrains synthétiques de grands jeux

Les terrains synthétiques permettent une qualité de pratique ainsi que des amplitudes d'utilisation plus importantes pour les sportifs. Le synthétique permet également de réduire le coût de fonctionnement des équipements. En 2015, plusieurs projets de construction et d'extension sont attendus dont :

- Mesnil-le-Roi (77)
- Courtry (77)
- Collégien (77)
- Vélizy Villacoublay (78)
- Epône (78)

- Montfort l'Amaury (78)
- Linas (91)
- Boulogne (92)
- Sevrans (93)
- Pantin (93)
- Romainville (93)
- Argenteuil (95)
- Arnouville (95)

→ Aménager et entretenir les Îles-de-loisirs régionales

Réparties sur 3 000 hectares, les 12 Îles-de-loisirs régionales accueillent chaque année 4 millions de Franciliens. En 2015, les aménagements suivants sont notamment prévus :

- Île-de-loisirs de Jablines-Annet (77) : première tranche de d'aménagement de l'extension du camping 3 étoiles
- Île-de-loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) : rénovation de l'hébergement et du centre équestre
- Île-de-loisirs de Cergy-Pontoise (95) : requalification du centre balnéaire

→ Des engagements régionaux qui s'inscrivent dans la durée : les projets en cours

- **Aider le mouvement sportif régional** à poursuivre son action d'élargissement des pratiques physiques et sportives à toutes et tous et ses efforts de professionnalisation du sport par le soutien aux formations des encadrants, des dirigeants bénévoles, des juges arbitres.
- **Accompagner le mouvement sportif dans son éventuelle candidature aux JO 2024.** Services et élus régionaux mettent leur expertise en matière d'aménagement, de transports et de sport au service du CFSI pour l'assister dans son étude d'opportunité.
- **Développer l'emploi en Ile-de-France** avec les emplois d'avenir, les ligues, les comités régionaux et les clubs sportifs franciliens. Tel est le cas de la Ligue de Paris Ile-de-France de football et de son projet « Un Club, un emploi ». C'est également le cas de la Ligue de basket, du comité de canoë-kayak. La Région soutient également l'emploi via la formation des professionnels du sport.
- **Développer le site sportif de Vaires-sur-Marne (77)** dont les travaux devraient commencer en 2015. Cet équipement permettra de satisfaire tous les publics : pratiques de loisirs pour le grand public, besoins d'entraînement des Pôles sportifs et nécessités techniques pour les compétitions internationales.
- **Promouvoir l'Ile-de-France et son rayonnement international par le sport.** En 2015, la Région accueillera entre autres événements d'envergure internationale le Championnat du Monde de cyclisme sur piste à Saint-Quentin-en-Yvelines (78). Notre politique sportive à l'international génère de nouvelles opportunités qui pourraient bénéficier à l'ensemble du tissu économique régional. La région et « Paris Région Entreprise » engageront un travail permettant de soutenir les Entreprises franciliennes (notamment les PME et ETI) pour qu'elles accèdent au marché du sport qui représente 600 milliards de dollars et progresse de 4 à 5 % annuellement.
- **Construire et réhabiliter les piscines** qui sont les équipements sportifs les plus utilisés en Ile-de-France - devant les gymnases et les stades.
- **Développer les actions vers les personnes en situation de handicap**
- **Financer les dispositifs pour l'accès aux loisirs et aux vacances**
- **Piloter et animer la Conférence régionale du sport.**

Administration générale

Les chiffres clés :

⇒ Budget global (hors personnels) : 72,73 M€

• Investissement : 10 M€

• Fonctionnement (dont CESER) : 62,73 M€

⇒ Dépenses de personnels (dont dépenses associées) : 450,5 M€

✓ Repères :

- L'Ile-de-France est la région ayant le moins d'agents par habitant (10 515 au total, 1845 au siège et 8670 dans les lycées).
- L'Ile-de-France est la région ayant les dépenses de fonctionnement les plus faibles

→ Poursuite de la démarche de maîtrise des dépenses

Les charges de personnel au siège évoluent de 3,54 % sous l'effet mécanique du vieillissement des agents, des mesures réglementaires (augmentation du SMIC et des catégories C, revalorisations des pensions civiles...), de la mise en œuvre en année pleine du dispositif des emplois d'avenir avec 100 postes en 2015 et de la création de 16 nouveaux postes pour la gestion des Fonds européens qui seront compensés par l'Etat. Cette évolution se situe dans la moyenne des évolutions salariales constatées pour les administrations publiques.

Les charges de fonctionnement général des services généraux et des assemblées baissent de 6,53 % en raison du départ locaux occupés dans la Tour Montparnasse pour l'installation de l'Unité Aménagement durable sur le site Nord Pont.

Aujourd'hui la Région Ile-de-France dispose d'un nombre d'agents pour 1 000 habitants largement inférieur à la moyenne nationale (0,89 vs. 1,20). Les dépenses de personnel de la Région sont de 33€/habitant en 2013, soit un montant beaucoup plus bas que la moyenne nationale qui est de 48€/habitant.

Les dépenses de communication sont en baisse pour la neuvième année consécutive (- 8 % par rapport à 2014).

→ Poursuite de la « déprécarisation » des agents des lycées

Le budget 2015 maintient l'effort de « déprécarisation » des agents non-titulaires avec 200 agents mis en stage en vue de l'acquisition du statut de fonctionnaire titulaire.

Actions internationales et européennes

Les chiffres clés :

⇒ Budget global : 7,93 M€

• Investissement : 2,4 M€

• Fonctionnement : 5,53 M€

✓ Repères :

14 zones de coopération décentralisée (Hanoi, Dakar, Kayes, Nouakchott, Santiago, São Paulo, Québec, Pékin, Erevan, Gauteng, Beyrouth, Antananarivo, Jérusalem, Gonaïves).

→ Poursuite de la coopération décentralisée

La Région fait le choix de concentrer l'action internationale sur ses zones de coopérations prioritaires et d'y renforcer les actions de solidarité et de développement économique.

- **Les partenariats avec les collectivités appartenant à des pays ne relevant plus d'une logique d'aide publique au développement** (Brésil, Chili, Chine...) se concentreront sur les enjeux de la croissance urbaine, et **sur la promotion de l'expertise et des savoir-faire franciliens**, publics et privés, dans des domaines de compétences et d'intervention de la Région : transports, aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle, environnement... **La priorité est donnée au positionnement des acteurs économiques franciliens sur les marchés des pays concernés.**
- **Pour les régions appartenant à des pays relevant de l'aide publique au développement, les actions de solidarité seront poursuivies et renforcées.** L'appui institutionnel et l'accompagnement en matière de décentralisation resteront au cœur du soutien que la Région apportera à ses partenaires.

→ Solidarité internationale et aide aux associations

Par ailleurs, nos dispositifs phares de soutien aux associations franciliennes, en matière de solidarité en particulier, sont maintenus avec les dispositifs ARAMIS (pour des micro-projets de solidarité internationale), « co-développement » et « Méditerranée ». La Région poursuivra aussi son action d'urgence et d'aide à la reconstruction, au plus près des populations victimes de catastrophes naturelles et de conflits.

Enfin, la Région renforcera les capacités et la professionnalisation des acteurs franciliens qui animent le territoire dans une démarche de coopération et de solidarité internationale.

→ Rayonnement et développement du territoire francilien

Le budget 2015 permettra de développer le soutien aux acteurs économiques franciliens (en particulier les PME et ETI) souhaitant mener, dans les zones de coopération prioritaires de l'Île-de-France, des projets à même de favoriser l'emploi et la croissance durable de notre territoire. Seront encouragées, notamment dans les pays à fort potentiel de développement, la valorisation et la promotion des expertises et savoir-faire franciliens dans des secteurs excellence. Dans cet esprit, une attention particulière sera accordée aux champs de "la ville durable" et de la gestion de la croissance urbaine, pour permettre aux acteurs franciliens de nouer des partenariats à même de produire de fortes retombées pour notre territoire.

La Région poursuit également son action pour la mobilité internationale des Franciliens (en particulier les demandeurs d'emploi et les jeunes) et la promotion économique du territoire et de ses acteurs (PME, ETI, Pôles de compétitivité...) dans les pays « émergés ».